

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
11

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain LABAT,

Maire

Membres présents : : Fabienne LABY-FAUTHOUX -
Elisabeth COUDROY – Philippe DUCOURNEAU - Michèle
GUARIDO - Maylis AUMAILLEY — Thierry LABORDE —

Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT - Catherine ROSSIGNOL– Séverine SOUPOT -
Nadine BOURLON - Hervé DAL-CORSO --

Absents excusés Nicolas JACOB - Thierry LABORDE - Rémy NAPIAS - Thierry LOUPIEN

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 09 mars 2023

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DM07/03/2023 : Approbation du CFU 2022 (Compte Financier Unique)
- 4) DM08/03/2023 : Affectation des résultats 2022
- 5) DM09/03/2023 : Rétrocession commune et Mme Levasseur : Fixation du prix au m²
- 6) DM10/03/2023 : Prix du terrain au m² : Echange commune - Levasseur
- 7) DM11/03/2023 : Prix du terrain au m² : Echange commune - Odé
- 8) DM12 /03/2023 : Financement PCS - DICRIM
- 9) Divers

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2023

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine ROSSIGNOL se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DM2023/03/D07 : APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2022

Madame le Maire présente le CFU (Compte financier Unique) aux membres de l'assemblée. Ce document se substitue au compte administratif établi par la Mairie et au compte de gestion établi par le Trésor Public, suite au passage à la M57 (nouveau plan comptable qui remplace la M14).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte Financier Unique 2022 tel que
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 466 213,59
 - Recettes : 828 047,23
 - Résultats 2022 : 361 833,64
 - **Section d'investissement :**
 - Dépenses : 369 976,35
 - Recettes : 264 147,27
 - Résultats : - 105 829,08
 - Restes à réaliser dépenses : 76 432,00
 - Restes à réaliser recettes : 22 356,00
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

4) DM2023/03/D08 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire Fabienne LABY-FAUTHOUX, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2022 ce même jour **à la majorité des suffrages exprimés**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le CFU fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : 113 951,22
- Un excédent reporté de : 247 882,42
- Soit un excédent de fonctionnement de 361 833,64**
- Un déficit d'investissement de : 105 829,08
- Un déficit des restes à réaliser de : 54 076,00
- Soit un besoin de financement de : 159 905,08**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : **EXCEDENT** : 361 833,64
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 159 905,08
- Résultat reporté en fonctionnement (OO2) : 201 928,56

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

5) DM2023/03/D09 : RETROCESSION DE TERRAIN COMMUNE/ LEVASSEUR –
FIXATION DU PRIX

VU la délibération n°040/2022 en date du 18 novembre reçue en Préfecture pour le contrôle de légalité le 23 novembre 2022 décidant de la rétrocession de la parcelle D649 (Contenance : 28 ca) et l'annulation de la servitude de passage longeant la parcelle D356

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer un prix pour cette rétrocession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le prix au m² à 15€
- **CHARGE** Maître LARRERE de procéder à la régularisation de ce dossier

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

6) DM2023/03/D10 : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / LEVASSEUR – PRIX DU
TERRAIN

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en plus d'une rétrocession de terrain, il y a aussi un échange de terrain qui a été fait et qui doit être régularisé :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés

- DECIDE de conclure un échange de terrain sans soulte avec Madame Emmanuelle LEVASSEUR
- FIXE la valeur du terrain échangé à 15€/m²
- PRECISE que cet échange se traduit de la façon suivante
 - Cession par la commune à Madame Emmanuelle LEVASSEUR de la parcelle D 683 d'une contenance de 6ca
 - Cession par Madame Emmanuelle LEVASSEUR à la commune de la parcelle D D681 d'une contenance de 6ca
- CHARGE Me LARRERE de procéder à la régularisation de ce dossier
- CHARGE Madame le Maire de toutes les modalités administratives

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

7) DM2023/03/D11 : ECHANGE TERRAIN COMMUNE/ODE – PRIX DU TERRAIN

Madame le Maire et Mr et Mme Odé ont souhaité faire un échange de terrain. Il s'agit pour la commune de récupérer la parcelle D678 (parcelle contre le multiple rural sur laquelle se trouve un puits. En contre partie la commune cède une partie de terrain en fond de jardin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés

- DECIDE de conclure un échange de terrain sans soulte avec Monsieur et Madame ODE Christophe
- FIXE la valeur du terrain échangé à 15€/m²
- PRECISE que cet échange se traduit de la façon suivante
 - Cession par la commune à Monsieur et Madame ODE Christophe de la parcelle D 680 (24ca) issue de la parcelle D 557
 - Cession par Monsieur et Madame ODE Christophe à la commune de la parcelle D 678 (4ca) issue de la parcelle D 271

- CHARGE Me LARRERE de procéder à la régularisation de ce dossier
- CHARGE Madame le Maire de toutes les modalités administratives

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

8) DM2023/03/D012 : FINANCEMENT DU PCS ET DICRIM

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le service PCS du CDG 40 propose une convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Cette convention permettra l'élaboration d'un PCS et DICRIM et/ou la mise à jour de ce dernier

L'élaboration ou la mise à jour du PCS et DICRIM permettra

- De prendre en compte les modifications introduites par le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) arrêté par les services de l'Etat dans le département
- De prendre en compte tous les changements personnels, de mises à jour des tableaux relatifs aux personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphone des élus et référents, ainsi que la mise à jour de la cartographie (notamment concernant le risque inondations)
- De réaliser une mise à jour d'alerte et d'information des populations (SAIP) ainsi que l'affichage obligatoire en mairie, concernant les risques majeurs, et pour les communes concernées, le plan POLMAR (pollution maritime)

La commune a signé lors du précédent contrat une convention avec le CDG 40 pour l'élaboration et la mise à jour du PCS DICRIM. La tarification dans la convention prévoyait une participation du FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional) permettant à la commune d'avoir à charge 35% du coût de la prestation. Depuis 2 ans, le FEDER ne finance plus ce dispositif. Aussi afin de limiter le coût de cette prestation, le CDG40 a décidé de revoir les tarifs pour limiter les dépenses de la commune. Le tarif pour la commune de Poyanne s'élèverait à 1 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés

- APPROUVE la convention cadre portant sur la création et la mise à jour du plan communal de sauvegarde présentée en annexe
- AUTORISE Mme la Maire à intervenir sur toutes pièces et formalités y afférentes

Reçue en Préfecture le 28 mars 2023

9) DIVERS

- Invitation de Mr Marc Silvera

Madame le Maire informe l'assemblée que Mr Marc Silvera viendra au prochain conseil municipal présenter son projet de diffusion d'un match international de rugby avec présence des joueurs. Cette soirée pourrait être prévue quelques jours avant l'ouverture de la coupe du monde de rugby.

- Point sur la réunion des associations présenté par Mme Elisabeth Coudroy

- Marché des Producteurs de Pays :

Il aura lieu le mardi 8 août. Le comité des fêtes ne souhaite pas co-adhérer à cette manifestation. Cette année, 3 associations prendront en charge l'organisation du MPP : l'ACCA, le foyer des jeunes et la boule poyannaise

L'animation musicale ainsi que les balades en poneys ont été réservées par la commune.

- Ecocups :

2 000 écocups vont être achetés par la commune avec le logo de la commune. Ils seront prêtés aux associations qui le souhaitent. Tout verre non rendu sera facturé à l'association 1€

- Demande de subvention de l'ADMR

La commune a reçu une demande de subvention de la part de l'ADMR et des Restos du cœur. Le budget du CCAS n'étant pas clôturé définitivement, le CCAS versera comme précédemment ces subventions.

- Formation site

L'ALPI propose une formation pour l'utilisation du site le 18 avril de 14h à 16h30. Il convient à Maylis Aumailley, Fabienne Laby-Fauthoux et Nelly Fargues de s'inscrire via la plateforme.

- Point sur les travaux présenté par Mr Philippe Ducourneau

- Peintures arènes

Mr Philippe Ducourneau fait le point sur les travaux de peinture aux arènes. Ils ont commencé le samedi 11 mars. Il reste encore 2 samedis. Madame le Maire informe l'assemblée qu'un repas sera prévu le dernier samedi, c'est-à-dire le 1^{er} avril, car les travaux se dérouleront sur la journée entière.

Cout de la fourniture de peinture : 1 700€

- Travaux de l'ESAT - Nouvelle plateforme des containers poubelles :

Ils ont débuté ce début de semaine. La mairie leur a prêté la clé du foyer des jeunes afin que les ouvriers puissent prendre leur repas.

- Matinée citoyenne

Elle aura lieu le 22 avril. Il convient de préparer les flyers.

- Espaces verts

40 rosiers ont été commandés pour remplacer ceux qui ont attrapé la maladie

- Aménagement du carrefour Rte du Moulin d'Arthoux et accessibilité.

Mme le Maire et le 1^{er} adjoint ont reçu ce vendredi 17 mars Mr Dannequin responsable UTD afin d'évoquer l'aménagement du carrefour et permettre l'accessibilité au pôle santé.

Un projet a été présenté. Cependant, une réunion avec l'architecte de l'ABF est prévue le 4 avril prochain afin de définir ce qu'il est possible de faire.

- SIVU des chânaies

Mr Alain Labat informe l'assemblée que le syndicat propose aux élus un voyage d'études du 4 au 9 septembre en Lozère pour environ 950€.

- Date des prochains RDV

- 23/03 à 20h30 : Commission « site »

- 25/03 à 8h peinture des arènes

- 28/03 à 13h compte rendu de l'audit énergétique de la maison située 46-48 Rte du Moulin d'Arthoux

- 30/03 à 9h : réunion avec Mme le Maire, les adjoints, Habitat et le cabinet d'architecte Arcad

- 30/03 à 18h30 : Commission des finances pour préparation du BP 2023
- 01/04 à 8h : Peinture des arènes
- 04/04 à 14h30 : Réunion avec l'UTD et l'architecte de l'ABF
- 07/04 à 20h Conseil municipal pour le vote du budget 2023
- 08/04 à 9h30 : Comité syndical du SIVU scolaire
- 08/04 à 11h : Conseil d'administration du CCAS